

Au deuxième trimestre 2019, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim de plus d'un mois est en baisse de 1,0 %, après une hausse de même ampleur enregistrée au trimestre précédent. Cette diminution concerne à la fois les CDI (- 1,0 %) et les CDD de plus d'un mois (- 0,9 %).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois enregistrent une hausse de 0,8 %. Celle-ci est exclusivement portée par la progression des embauches en CDI (+ 2,9 %), celles en CDD de plus d'un mois affichant un repli (- 1,1 %).

Les déclarations d'embauche de plus d'un mois continuent de progresser dans les TPE au deuxième trimestre (+ 1,2 % après + 2,2 % au trimestre précédent), portées par la hausse des CDD de plus d'un mois (+ 2,7 %). Dans les entreprises de plus de 20 salariés, les embauches diminuent de 2,5 % sur le trimestre.

Au deuxième trimestre 2019, le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois est en repli dans les trois grands secteurs : - 2,9 % dans l'industrie, - 3,0 % dans le BTP et - 0,6 % dans le tertiaire. Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois restent néanmoins en hausse dans la construction (+ 2,4 %) et dans le tertiaire (+ 1,0 %), alors qu'elles diminuent dans l'industrie (- 2,1%).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois progressent dans la moitié des régions métropolitaines, mais à un rythme inférieur qu'au trimestre précédent. Les régions Bretagne, Ile-de-France et Aquitaine sont les plus dynamiques, affichant des hausses supérieures à 2 %. En revanche, les régions Corse, Picardie, Centre-Val-de-Loire et Haute-Normandie enregistrent des baisses dépassant 2 %.

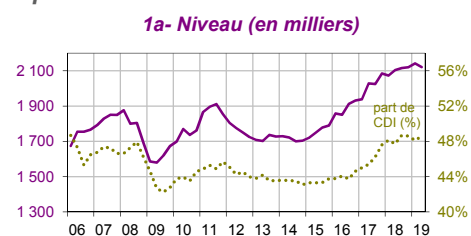
## LES EMBAUCHES DE PLUS D'UN MOIS DIMINUENT LÉGÈREMENT AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2019

Au deuxième trimestre 2019, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim de plus d'un mois<sup>1</sup> diminue de 1,0 % après une hausse de même ampleur au trimestre dernier (+ 1,0 %). Il reste néanmoins à un niveau haut s'établissant à 2,12 millions de déclarations (graphique 1, tableaux 1 et 3).

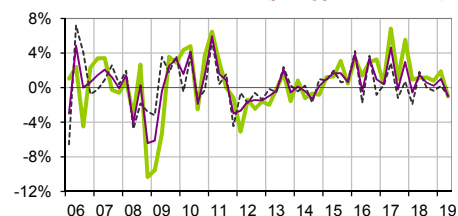
Cette baisse résulte des diminutions conjointes des déclarations d'embauche en CDI (- 1,0 % après + 1,9 % au premier trimestre 2019) et de celles en CDD de plus d'un mois (- 0,9 % après + 0,2 %, graphique 1b et tableaux 1 et 3). Les déclarations d'embauche en CDD de moins d'un mois sont quant à elles en hausse (+ 2,4 %, après - 0,2 % au trimestre précédent). Au total, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim augmente de 1,3 % au deuxième trimestre 2019 (tableaux 1 et 3).

Sur un an, les embauches de plus d'un mois restent toutefois en hausse de 0,8 % : la progression des embauches en CDI (+ 2,9 %) fait plus que compenser la baisse de celles en CDD de plus d'un mois (- 1,1 %, graphique 1c et tableau 3). Les déclarations d'embauche de moins d'un mois sont en nette hausse de 3,5 % sur un an. Au total, le nombre de déclarations d'embauche hors intérim augmente de 2,7 % sur un an.

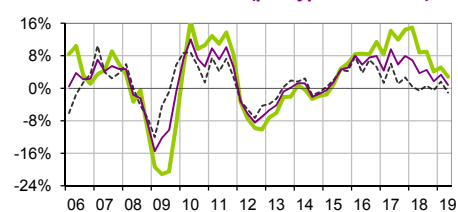
Graphique 1 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois hors intérim



1b- Glissement trimestriel (par type de contrat)



1c- Glissement annuel (par type de contrat)



— CDI - - - - CDD de plus d'un mois — Total

Source : Acooss - Urssaf

Tableau 1 : Estimation \* des déclarations d'embauche hors intérim au cours du deuxième trimestre 2019 (données CVS-CJO)

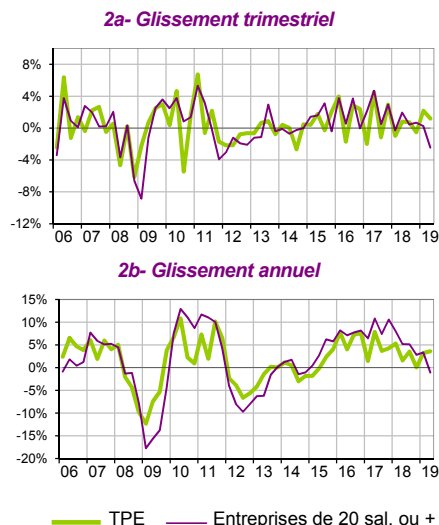
Tranche de taille de l'entreprise	Nombre de déclarations d'embauche (en milliers)			Glissements trimestriels (en %)		
	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total	0 à 19 salariés	20 salariés ou plus	Total
<b>Déclarations d'embauche de plus d'un mois</b>	<b>877</b>	<b>1 244</b>	<b>2 121</b>	<b>+ 1,2</b>	<b>- 2,5</b>	<b>- 1,0</b>
dont CDD de plus d'un mois	434	645	1 079	+ 2,7	- 3,3	- 0,9
dont CDI	443	599	1 042	- 0,3	- 1,6	- 1,0
<b>CDD de moins d'un mois</b>	<b>1 363</b>	<b>3 167</b>	<b>4 530</b>	<b>+ 3,8</b>	<b>+ 1,8</b>	<b>+ 2,4</b>
<b>Total des déclarations d'embauche</b>	<b>2 240</b>	<b>4 411</b>	<b>6 651</b>	<b>+ 2,8</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>+ 1,3</b>

\* Données provisoires

Source : Acooss - Urssaf

<sup>1</sup> Cette publication porte sur les déclarations d'embauche hors intérim, principalement celles de plus d'un mois (CDI et CDD de plus de 31 jours).

**Graphique 2 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois par taille d'entreprise**



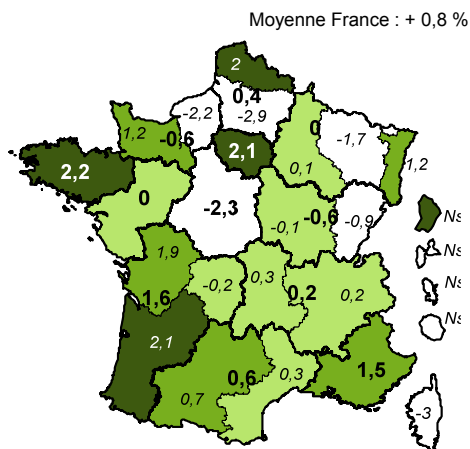
Source : AcoSS – Urssaf

**Hausse des embauches de plus d'un mois dans les TPE ; repli des embauches de plus d'un mois dans les entreprises de 20 salariés ou plus ...**

Au deuxième trimestre 2019, les déclarations d'embauche de plus d'un mois des entreprises de moins de 20 salariés (TPE) restent en hausse (+ 1,2 % après + 2,2 %, au premier trimestre 2019). Cette évolution est le résultat de la progression des embauches en CDD de plus d'un mois (+ 2,7 % après + 1,3 %), celles en CDI étant, quant à elles, en légère baisse (- 0,3 % après + 3,0 %, *graphique 2a et tableaux 1 et 3*).

Les entreprises de 20 salariés ou plus affichent ce trimestre une diminution de

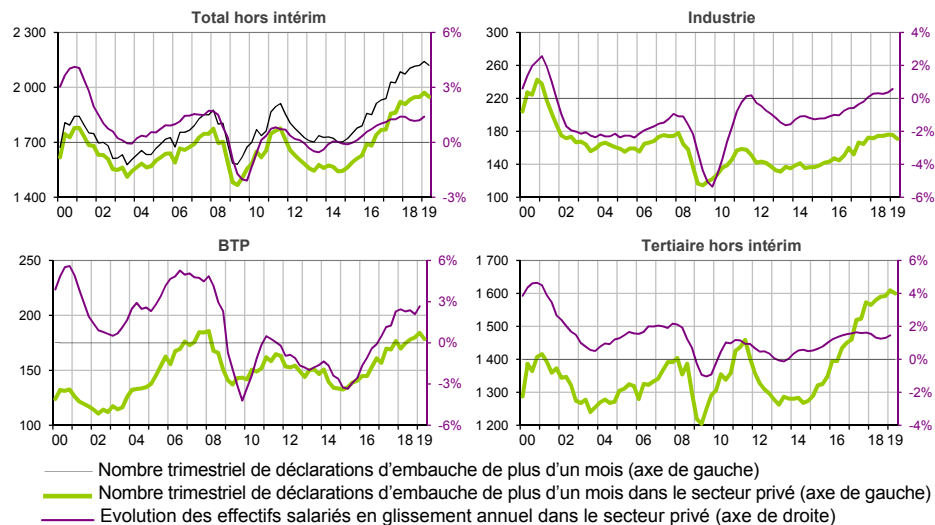
**Carte : Glissement annuel des embauches de plus d'un mois au deuxième trimestre 2019 (en %)**



Source : AcoSS – Urssaf

Note : les chiffres en gras portent sur le périmètre des régions administratives en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Graphique 3 : Déclarations d'embauche de plus d'un mois (en milliers) et glissement annuel des effectifs salariés par secteur (hors intérim)**



Source : AcoSS – Urssaf

2,5 % des déclarations d'embauche de plus d'un mois (après + 0,3 % le trimestre précédent). Tant les embauches en CDD de plus d'un mois (- 3,3 % après - 0,5 %) que celles en CDI (- 1,6 % après + 1,1 %) sont en repli (*graphique 2a et tableau 1*).

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois augmentent de 3,6 % dans les TPE mais diminuent de 1,1 % dans les entreprises de 20 salariés ou plus (*graphique 2b et tableau 3*).

**... et dans les trois grands secteurs**

Au deuxième trimestre 2019, les déclarations d'embauche de plus d'un mois sont en repli dans les trois grands secteurs, en particulier dans l'industrie (- 2,9 % après - 0,1 %) et dans le BTP (- 3,0 % après + 2,6 %, *tableau 2*). La baisse est plus mesurée dans le tertiaire : - 0,6 % après + 1,0 %)

Sur un an, les déclarations d'embauche de plus d'un mois demeurent néanmoins dynamiques dans la construction (+ 2,4 %) et dans le tertiaire (+ 1,0 %), tandis qu'elles sont en baisse de 2,1 % dans l'industrie.

**Hausse des embauches de plus d'un mois sur un an dans la moitié des régions métropolitaines**

Sur un an les déclarations d'embauche de plus d'un mois progressent dans la moitié des régions métropolitaines, mais à un rythme inférieur qu'au trimestre précédent.

Les régions Bretagne (+ 2,2 %), Ile-de-France (+ 2,1 %) et Aquitaine (+ 2,1 %) sont les plus dynamiques. En revanche, les régions Corse, Picardie, Centre-Val-

de-Loire et Haute-Normandie enregistrent une baisse de leurs embauches dépassant 2% sur un an.

Aurélie Thorel  
Urssaf Nord - Pas-de Calais

Viviana Zamfir  
Département des études statistiques et de l'animation du réseau (Desar)

**Encadré 1 : Révision des glissements trimestriels des déclarations d'embauche aux deux derniers trimestres (en point)**

	T4 2018	T1 2019
<b>Total des DPAE</b>	<b>+ 0,1</b>	<b>+ 0,3</b>
<b>Total par type de contrat de travail</b>		
<b>DPAE de plus d'un mois</b>	<b>- 0,1</b>	<b>- 0,4</b>
dont CDD > 1 mois	- 0,1	- 0,3
dont CDI	- 0,1	- 0,5
<b>CDD de moins d'un mois</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 0,6</b>
<b>DPAE de plus d'un mois par secteur d'activité</b>		
Industrie	- 0,2	- 0,5
BTP	- 0,3	- 0,3
Tertiaire	+ 0,0	- 0,3
<b>DPAE de plus d'un mois par taille d'entreprise</b>		
0 à 19 salariés	+ 0,0	- 2,0
20 salariés et plus	- 0,1	+ 0,7

Source : AcoSS – Urssaf

Note de lecture : Par rapport à la publication du trimestre précédent, le glissement trimestriel des embauches de plus d'un mois du premier trimestre 2019 est révisé à la baisse de 0,4 point, passant de + 1,4 % à + 1,0 %.

**Tableau 2 : Déclarations d'embauche par secteur détaillé d'activité (NACE 38)**

Secteurs (NACE 38)	Embauches de plus d'un mois					Ensemble des embauches (y.c. moins d'un mois)			
	Glissements trimestriels en %				Glissement annuel en %	Niveaux 2019 T2			
	2018 T3	2018 T4	2019 T1	2019 T2		CDD de moins d'un mois	CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche
BZ Industries extractives	+ 1,0	+ 5,0	- 4,9	- 3,0	- 2,2	136	397	614	1 146
CA Industries agro-alimentaires	- 2,1	+ 1,1	+ 3,6	- 2,5	- 0,1	28 948	32 513	28 198	89 660
CB Habillement, textile et cuir	- 1,5	+ 1,4	- 2,2	- 1,4	- 3,7	2 772	3 821	3 430	10 023
CC Bois et papier	+ 3,9	- 6,0	+ 0,6	- 2,1	- 3,9	3 083	3 470	4 528	11 080
CD Cokéfaction et raffinage	- 11,5	+ 9,4	- 1,1	- 2,8	- 7,0	9	79	123	212
CE Industrie chimique	+ 1,5	- 0,8	- 4,4	- 4,1	- 7,8	830	2 473	2 956	6 259
CF Industrie pharmaceutique	+ 1,2	+ 3,4	- 11,5	+ 10,6	+ 2,4	73	1 189	1 676	2 938
CG Industrie des plastiques et autres produits non minéraux	+ 4,5	- 4,6	- 1,5	- 1,7	- 3,4	1 992	4 525	5 647	12 164
CH Métallurgie et fabrication de produits métalliques	- 3,4	+ 0,0	- 2,7	- 3,6	- 9,3	2 479	7 112	10 111	19 702
CI Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	+ 4,3	+ 0,5	- 0,9	- 2,7	+ 1,1	305	1 861	2 989	5 155
CJ Fabrication d'équipements électriques	+ 8,3	- 6,7	+ 0,6	- 11,9	- 10,4	285	1 455	2 057	3 796
CK Fabrication de machines et équipements n.c.a.	+ 3,6	- 2,8	- 1,7	- 5,2	- 6,2	612	2 809	4 146	7 567
CL Fabrication de matériels de transport	+ 2,2	+ 2,1	- 0,2	- 6,2	- 2,3	569	4 027	5 857	10 453
CM Industrie du meuble et diverses ; réparation et installation de machines	+ 1,4	- 0,0	+ 3,1	- 4,3	- 0,0	3 722	7 361	10 845	21 927
DZ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	- 13,1	- 1,0	+ 10,9	- 0,6	- 5,2	226	1 710	2 308	4 243
EZ Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	- 0,3	+ 11,0	- 4,0	+ 0,8	+ 7,1	5 689	5 788	6 538	18 014
FZ Construction	+ 2,1	+ 0,8	+ 2,6	- 3,0	+ 2,4	23 569	71 614	107 050	202 232
GZ Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	+ 2,2	- 1,7	+ 0,8	- 1,3	- 0,0	272 120	153 535	176 408	602 063
HZ Transports et entreposage	+ 1,7	- 0,8	- 0,5	- 3,3	- 2,9	114 803	46 794	67 571	229 168
IZ Hébergement et restauration	- 0,2	+ 0,8	+ 2,4	- 0,5	+ 2,5	797 881	160 159	175 432	1 133 472
JA Edition et Audiovisuel	+ 0,5	- 3,8	+ 4,9	+ 2,9	+ 4,4	326 451	15 602	9 785	351 839
JB Télécommunications	+ 1,2	- 0,8	+ 6,9	- 1,6	+ 5,6	256	2 054	3 629	5 938
JC Activités informatiques	+ 4,0	- 1,1	+ 1,5	- 4,9	- 0,8	5 686	7 226	32 670	45 582
KZ Activités financières et d'assurance	+ 0,5	+ 3,4	+ 1,1	- 1,7	+ 3,3	14 759	17 528	25 067	57 353
LZ Activités immobilières	- 0,9	- 6,8	+ 0,3	- 2,5	- 9,7	12 896	7 284	12 904	33 084
MA Activités juridiques, de conseil et d'ingénierie	+ 2,8	+ 0,1	+ 0,5	+ 5,0	+ 8,6	64 500	33 367	74 366	172 233
MB Recherche et développement	+ 1,5	- 0,3	+ 0,3	+ 1,9	+ 3,4	1 432	5 415	2 561	9 408
MC Autres activités scientifiques et techniques	+ 0,3	+ 4,6	- 0,3	- 4,0	+ 0,3	226 764	12 985	14 284	254 033
NZ Activités de services administratifs et de soutien	+ 0,7	+ 2,3	- 1,5	- 0,1	+ 1,3	726 071	101 856	95 166	923 093
OZ Administration publique	+ 1,2	- 2,4	+ 2,1	+ 0,6	+ 1,5	97 331	97 608	10 226	205 164
PZ Education	- 1,2	+ 1,0	- 1,6	- 3,0	- 4,8	64 115	52 451	12 592	129 158
QA Activités pour la santé humaine	+ 0,4	+ 1,1	- 0,4	- 2,9	- 1,8	269 746	36 165	26 012	331 923
QB Action sociale et hébergement médico-social	+ 0,4	+ 2,3	+ 1,8	- 0,1	+ 4,4	694 264	85 307	58 051	837 622
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	- 5,0	- 1,2	+ 2,8	+ 2,7	- 0,8	660 736	42 660	17 918	721 314
SZ Autres activités de services	- 0,6	- 1,9	+ 4,7	- 3,1	- 1,0	108 407	45 295	28 116	181 818
Activités diverses et non classées	+ 5,1	+ 3,2	+ 7,9	- 9,3	+ 6,1	939	1 671	928	3 537
<b>TOTAL</b>	<b>+ 0,6</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 1,0</b>	<b>- 1,0</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>4 529 798</b>	<b>1 078 838</b>	<b>1 042 223</b>	<b>6 650 858</b>
Industrie	+ 0,1	+ 0,8	- 0,1	- 2,9	- 2,1	51 337	80 826	91 272	223 435
Construction	+ 2,1	+ 0,8	+ 2,6	- 3,0	+ 2,4	23 569	71 614	107 050	202 232
Tertiaire	+ 0,5	+ 0,1	+ 1,0	- 0,6	+ 1,0	4 449 605	925 343	843 735	6 218 682
Privé	<b>+ 0,7</b>	<b>+ 0,0</b>	<b>+ 1,2</b>	<b>- 1,1</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>4 373 796</b>	<b>922 384</b>	<b>1 026 376</b>	<b>6 322 557</b>
Public	<b>+ 0,9</b>	<b>- 0,6</b>	<b>+ 0,5</b>	<b>- 0,9</b>	<b>- 0,1</b>	<b>154 448</b>	<b>154 909</b>	<b>15 569</b>	<b>324 925</b>

ns : non significatif

Source : Acooss - Urssaf

Tableau 3 : Dernières valeurs des séries trimestrielles des déclarations d'embauche (données CVS-CJO) \*

Trimestre	Total des entreprises					Entreprises de moins de 20 salariés				
	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois			Total des déclarations d'embauche	CDD de moins d'un mois	Déclarations d'embauche de plus d'un mois			Total des déclarations d'embauche
		CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche de plus d'un mois			CDD de plus d'un mois	CDI	Total des déclarations d'embauche de plus d'un mois	
<b>Niveaux (en milliers)</b>										
T1 2018	4 442	1 071	1 002	2 073	6 516	1 279	417	422	839	2 119
T2 2018	4 375	1 091	1 013	2 104	6 479	1 276	422	425	846	2 123
T3 2018	4 426	1 091	1 025	2 116	6 543	1 288	420	433	853	2 141
T4 2018	4 435	1 087	1 034	2 120	6 555	1 276	417	432	848	2 124
T1 2019	4 425	1 089	1 053	2 142	6 567	1 313	422	445	867	2 180
T2 2019	4 530	1 079	1 042	2 121	6 651	1 363	434	443	877	2 240
<b>Glissements trimestriels (en %)</b>										
T1 2018	+ 1,0	- 1,9	+ 0,9	- 0,6	+ 0,5	+ 0,3	- 1,8	- 0,2	- 1,0	- 0,2
T2 2018	- 1,5	+ 1,8	+ 1,1	+ 1,5	- 0,6	- 0,2	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,8	+ 0,2
T3 2018	+ 1,2	+ 0,0	+ 1,2	+ 0,6	+ 1,0	+ 1,0	- 0,5	+ 1,9	+ 0,7	+ 0,9
T4 2018	+ 0,2	- 0,4	+ 0,8	+ 0,2	+ 0,2	- 1,0	- 0,7	- 0,3	- 0,5	- 0,8
T1 2019	- 0,2	+ 0,2	+ 1,9	+ 1,0	+ 0,2	+ 2,9	+ 1,3	+ 3,0	+ 2,2	+ 2,6
T2 2019	+ 2,4	- 0,9	- 1,0	- 1,0	+ 1,3	+ 3,8	+ 2,7	- 0,3	+ 1,2	+ 2,8
<b>Glissements annuels (en %)</b>										
T1 2018	+ 2,0	+ 0,4	+ 14,9	+ 6,9	+ 3,5	+ 0,5	+ 0,8	+ 10,2	+ 5,3	+ 2,4
T2 2018	- 0,2	- 0,6	+ 8,8	+ 3,7	+ 1,0	+ 1,0	- 0,8	+ 4,0	+ 1,6	+ 1,3
T3 2018	+ 1,3	+ 0,6	+ 9,0	+ 4,5	+ 2,3	+ 1,2	- 0,1	+ 7,4	+ 3,5	+ 2,1
T4 2018	+ 0,8	- 0,5	+ 4,1	+ 1,7	+ 1,1	+ 0,0	- 2,0	+ 2,1	+ 0,1	+ 0,0
T1 2019	- 0,4	+ 1,7	+ 5,1	+ 3,3	+ 0,8	+ 2,6	+ 1,1	+ 5,3	+ 3,3	+ 2,9
T2 2019	+ 3,5	- 1,1	+ 2,9	+ 0,8	+ 2,7	+ 6,8	+ 2,9	+ 4,4	+ 3,6	+ 5,5

\* Les résultats sont provisoires, notamment pour le dernier trimestre (encadré 2).

Source : Acooss – Urssaf

## Encadré 2 : La déclaration préalable à l'embauche (DPAE) et ses retraitements statistiques

### Le champ

Cette publication porte sur l'ensemble des activités concurrentielles (hors intérim et hors entreprises affiliées à la Mutualité sociale agricole (MSA)) et le secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé, en France entière hors Mayotte. Les embauches déclarées dans le secteur public sont celles déclarées par les établissements de catégorie juridique « Personne morale et organisme soumis au droit administratif » suivant la nomenclature de SIRENE®. Ces établissements appartiennent principalement aux secteurs de l'administration publique, de l'éducation, des activités pour la santé humaine, de l'action sociale et hébergement médico-social.

### La formalité administrative

Les formalités obligatoires liées à l'embauche doivent être effectuées sur un support unique, la déclaration préalable à l'embauche (DPAE), remplie par l'employeur et adressée à l'Urssaf ou à la MSA selon le régime dont il relève, quelles que soient la durée et la nature du contrat de travail. 1 % des DPAE hors intérim ont été adressées en 2017 à l'Urssaf sur support papier, 71 % par Internet et 28 % par d'autres procédures dématérialisées.

L'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un

contrat de travail de droit privé. C'est notamment le cas pour les recrutements en contrat aidé (contrat unique d'insertion, emploi d'avenir, etc.).

La DPAE doit être **réalisée au plus tôt huit jours avant l'embauche** et au plus tard dans l'instant qui précède cette embauche. Il s'agit donc d'une formalité préalable à l'embauche qui, de ce fait, traduit une intention d'embauche à très court terme. C'est une démarche obligatoire, elle permet d'ouvrir au salarié ses droits sociaux.

Jusqu'en juillet 2011, cette formalité était opérée via la déclaration unique d'embauche (DUE). Elle est depuis le 1<sup>er</sup> août 2011 fusionnée avec la DPAE.

### Les principaux retraitements statistiques

Depuis juillet 2005, tout employeur effectuant les DUE / DPAE par Internet a l'obligation de renseigner le type de contrat de travail. De plus, depuis juin 2011, ces mêmes employeurs ont pour obligation de renseigner la durée des CDD. Ces deux effets, associés à une progression de l'utilisation d'Internet, ont permis d'améliorer très nettement la qualité des données. Les valeurs manquantes (sur les types de contrats et les durées de CDD), désormais résiduelles, sont imputées à partir des distributions de DPAE par secteur d'activité (NACE732) de l'établissement.

En outre, des estimations des déclarations retardataires sont réalisées en fonction du

mode de saisie, du mois d'embauche et du type de contrat de travail. **Les résultats présentés ici sont donc provisoires, notamment pour le dernier trimestre.**

**Les indicateurs présentés sont corrigés des variations saisonnières et des effets « jours ouvrables » et « année bissextile » (CVS - CJO).** Les coefficients saisonniers sont estimés sur les années 2000 à 2018 et sont **revus une fois par an** à l'occasion de la publication des données portant sur le premier trimestre.

Dans cette publication, les séries CVS-CJO des DPAE de plus d'un mois (CDI et CDD de plus d'un mois) et du total des DPAE sont égales à la somme des séries dessaisonnalisées par type de contrat (CDI, CDD de moins d'un mois et CDD de plus d'un mois) et, pour les séries totales, par tranche de taille d'entreprise (0 à 19 salariés et 20 salariés ou plus).

### Définitions

**Les déclarations d'embauche** de plus d'un mois comprennent les CDI et les CDD de plus d'un mois. Les CDD de plus d'un mois correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

**Le glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. **Le glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.